

Rapport du jury – Session 2023

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES

La certification complémentaire en langues vivantes est un examen organisé sur le plan académique. Elle s'adresse à des enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline non linguistique en langue étrangère.

Les textes réglementaires sur lesquels s'appuie cette certification sont :

- L'arrêté du 23 décembre 2003 paru au B.O. n°7 du 12 février 2004
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>
- La note de service du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- La note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

La page le site académique de Lille dédiée aux certifications complémentaires est accessible à l'adresse suivante : <https://www1.ac-lille.fr/certification-complementaire-121662>. Elle précise les conditions d'éligibilité et permet de télécharger le dossier d'inscription.

Le nombre de candidats inscrits depuis la création de cet examen illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement vers des perspectives européennes.

L'objectif de ce rapport est double :

- établir un bilan des épreuves conduites à la session 2023 de la certification complémentaire en langues vivantes étrangères dans notre académie ;
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

I BILAN DES EPREUVES CONDUITES A LA SESSION 2023 DANS L'ACADEMIE DE LILLE

1. Nombre et répartition des candidats inscrits

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Néerlandais
Cinéma et audiovisuel					
Arts plastiques		1	1		
Arts appliqués-Cultures artistiques					
Allemand					
Anglais					
Biotechnologie Biochimie génie biologique		2			
Biologie et Physiologie Humaines		1			
Biotechnologie santé environnement PLP		2			
Documentation		3			
Économie et Gestion	1	6	1		
Économie et gestion PLP		4			
Éducation Musicale	1	1			
Éducation Physique et Sportive		17	4		
Enseignement du 1 ^{er} degré					
Espagnol					
Génie Thermique (PLP)		1		1	
Génie Mécanique option : Construction (PLP)		1			
Lettres-Histoire (PLP)		2			
Histoire Géographie	1	13	4		
Hôtellerie - Sciences et Technologies des Services		1			
Hôtellerie-restauration PLP					
Lettres-Histoire		5			1
Lettres Histoire PLP					
Lettres Classiques					
Lettres Modernes					
Mathématiques		15	1		
Mathématiques Sciences Physiques PLP		4			
Numérique Sciences Informatiques		1			
Philosophie					
Professeur des écoles 1er degré		4			
Sciences de la Vie et de la Terre	1	8			

Sciences Technique Médico Sociales + PLP		2			
Sciences Économiques et Sociales		5	1		
Sciences et Techniques Médico-Sociales		3			
Sciences Physiques et Chimiques	1	13	1		
Technologie		1			
Vente PLP					
TOTAUX	5	116	13	1	1

2. Profil des candidats

Les candidats à l'examen n'ont pas de profil type. Se dégagent toutefois quelques catégories assez notables :

- Professeurs enseignant en lycée et cherchant à évoluer dans la pratique de leur métier ;
- Professeurs enseignant en collège, ayant déjà enseigné leur discipline en langue étrangère et cherchant une légitimité à leur pratique ;
- Professeurs enseignant en Lycée Professionnel souhaitant développer la mobilité de leurs apprentis ;
- Professeurs souhaitant s'impliquer dans un projet d'ouverture d'une section européenne prévue dans leur établissement ;
- Professeurs souhaitant la reconnaissance d'une valence en langue ;
- Professeurs souhaitant développer une pratique coopérative en interdisciplinarité ;
- Professeurs engagés dans une dynamique internationale via des projets Erasmus+ par exemple.

3. Constats du jury en ce qui concerne le dossier, l'aptitude des candidats à s'exprimer en langue étrangère et leur connaissance des textes de cadrage liés à l'enseignement de leur discipline dans cette langue.

La préparation du dossier : Le dossier, non soumis à notation, constitue néanmoins un des points d'appui de l'entretien. Un nombre élevé de candidats a su présenter un dossier permettant au jury d'avoir une perception claire du parcours du candidat et de ses motivations et projets. Pour autant, les rapports remis par les candidats lors de l'inscription étaient divers. Ils allaient de la simple lettre de motivation au projet complet et détaillé de séquences pédagogiques en français ou en langue étrangère. Le jury tient à souligner la qualité de certains dossiers présentés.

Le jour de l'épreuve : l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

- **L'exposé :** il est dans l'intérêt des candidats de présenter leur exposé en langue cible. Cela permet d'avoir une vision concrète de l'enseignant dans sa pratique langagière, telle qu'il la présente – ou voudrait la présenter – aux élèves. Il ne faut pas oublier de souligner qu'il s'agit pour le candidat de proposer une langue « modélisante », c'est-à-dire digne d'être reproduite par les élèves. Le jury a apprécié qu'un certain nombre de candidats ait séjourné à l'étranger et dispose de ce fait d'un modèle phonologique et d'une fluidité authentiques. On regrette par ailleurs que quelques candidats n'aient

pas su se détacher de leur dossier et aient pratiquement repris les informations déjà fournies. Il importe que les candidats prennent appui sur leur dossier mais pour mettre en perspective, expliquer, approfondir des points mentionnés. Enfin, quelques rares candidats n'étaient pas préparés, ce qui étonne pour une telle épreuve.

- **L'entretien** : Il est devenu rare de s'entretenir avec un candidat n'ayant aucune idée de ce en quoi consiste une DNL. On peut noter une amélioration notable de la qualité des entretiens d'année en année. Notons en particulier la réussite à l'examen de candidats ayant échoué les années précédentes. Toutefois, certains candidats ont encore semblé découvrir le format de l'épreuve et étaient insuffisamment préparés. L'objectif du jury dans cette partie est d'évaluer la capacité du candidat à se projeter dans une situation d'enseignement de DNL et d'interagir en langue étrangère à un niveau B2 dans une partie au moins de l'entretien. Il n'est pas attendu de lui une analyse d'expert mais une disposition à interroger la plus-value de l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue dans le développement et l'acquisition de compétences et connaissances chez les élèves. Les entretiens pour lesquels les candidats ont proposé un projet, même succinct, d'exploitation d'un ou plusieurs documents ont été appréciés. Cela a été l'occasion d'échanges permettant de constater la richesse des mises en œuvre possibles en classe. Sans attendre un projet finalisé, cette démarche a très souvent permis de rendre les propose plus clairs et concrets, ce qui a ensuite contribué à faciliter la conduite de l'entretien. La notion d'interculturalité et de changement de point de vue au cœur de l'enseignement de la DNL a été souvent bien intégrée par les candidats. Par ailleurs, certains inscrivent leur démarche et exposent leurs motivations dans un contexte de projet collectif, à l'échelle d'une classe, d'une filière, d'un niveau, d'un établissement... Ce dépassement d'une reconnaissance de compétences personnelles au profit d'un développement collectif cohérent apporte un enrichissement des échanges et facilite la projection en situation pédagogique. Une tel positionnement est donc valorisé.
- **La qualité de la langue** : D'un point de vue purement linguistique, beaucoup de candidats ont voyagé, voire travaillé à l'étranger, ce qui explique que la langue employée pendant les entretiens se soit souvent avérée suffisante. Elle n'en reste pas moins perfectible dans de nombreux domaines : l'authenticité de la prononciation est la plupart du temps à travailler, les spécificités essentielles des langues utilisées étant souvent oubliées (place de l'accent tonique, par exemple). Des erreurs élémentaires en grammaire font encore trop souvent leur intrusion, et si certains professeurs pensent à se corriger immédiatement (ce qui est toujours appréciable), d'autres l'oublient totalement. L'étendue lexicale et grammaticale pourrait souvent être enrichie. Quelques candidats ont appris par cœur un exposé en langue cible mais ont eu du mal à interagir en langue étrangère, voire à maîtriser le vocabulaire spécifique de leur discipline qu'ils envisagent pourtant de pratiquer. Certains candidats ont en outre suivi des formations visant à assurer ou à consolider le niveau attendu (B2), sans que cela s'avère suffisant. Si ces formations ne sont pas inutiles, rien ne remplace une pratique régulière et une expérience linguistique dans les pays concernés (voir la partie « conseils aux futurs candidats »). Il faut toujours garder à l'esprit l'indispensable caractère modélisant de la langue employée, qui doit permettre aux élèves d'avoir un repère fiable et sûr.

Le bilan global reste toutefois positif : la communication a toujours été aisée ; les hésitations ne se sont que rarement avérées bloquantes. Certains candidats ayant obtenu une note proche de la moyenne lors de sessions précédentes ont été reçus, ce qui doit constituer une incitation forte à persévérer pour les candidats se trouvant cette année dans la même situation.

Attentes du jury

Les critères énoncés dans le texte de référence définissant les obligations du jury sont les suivants :

- Apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes d'enseignement touchant à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, ici enseignement d'une DNL en langue étrangère.
- Estimer les capacités du candidat à mettre en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré, un enseignement de sa discipline en langue étrangère.
- Evaluer les connaissances et compétences du candidat :
 - sa connaissance du cadre réglementaire dans lequel s'inscrira son enseignement ;
 - sa maîtrise de la LVE au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ;
 - sa maîtrise de la « bi-culturalité » (ou d'une multi-culturalité et plus largement de l'ouverture culturelle attendue)
 - sa connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en LVE, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières ;
 - sa capacité à concevoir un projet d'échange.

Si la maîtrise de la langue constitue un critère majeur, elle est donc loin d'être le seul.

II CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

On attend d'un candidat qu'il soit capable de fournir des exemples précis de situations d'enseignement menées, observées ou imaginées en lycée ou en collège et qu'il connaisse les textes qui régissent cet enseignement et les évaluations qui y sont associées. A cet effet, la consultation du Guide pour l'Enseignement en Langue Vivante étrangère de l'Ecole au lycée sera particulièrement utile (<https://eduscol.education.fr/document/632/download>). Par ailleurs, on consultera avec profit les ressources du centre européen pour les langues vivantes du conseil de l'Europe, notamment le document intitulé *European Framework for CLIL Teacher Education* :

<https://www.ecml.at/Resources/ECMLresources/tabid/277/ID/35/language/fr-FR/Default.aspx>

Pour ceux qui s'inscrivent dans le cadre d'un travail en co-enseignement en sections technologiques, les ressources en ligne sur le site Eduscol apparaissent incontournables et sont accessibles à partir de ce lien :

<https://eduscol.education.fr/2069/ressources-en-enseignement-technologique-en-langue-vivante-etlv-au-cycle-terminal-de-la-voie-technologique>

Par ailleurs, le travail d'un document en langue étrangère réclame une réflexion approfondie ; il est de fait essentiel :

- de se renseigner sur les sources de documents authentiques disponibles et de réfléchir aux différents types de supports utilisables ;
- d'envisager l'analyse de ces documents en fonction de leur intérêt mais surtout en fonction des possibilités qu'ils offrent de créer des situations de communication pour un public qui est souvent hétérogène, y compris en section européenne ;
- d'avoir réfléchi, de manière approfondie, aux spécificités didactiques et pédagogiques de l'enseignement en langue vivante étrangère.

Des échanges avec des collègues enseignants de langue doivent permettre de discuter des difficultés inhérentes à ce travail et des stratégies à adopter pour le rendre efficace.

Les candidats ont la liberté de venir avec un exemple de séquence. Cela n'est pas exigé et si le candidat le propose, sa présentation ne doit pas se réduire à une simple description du cours. La certification complémentaire en langue se fonde non seulement sur le niveau acquis dans la langue cible mais aussi sur les capacités du candidat à réfléchir aux spécificités didactiques de l'enseignement d'une discipline non linguistique. Même s'il n'est pas demandé que le candidat devienne un professeur de langue, il se doit de connaître la démarche didactique qui anime le cours de langue et qui permet une acquisition efficace de la langue cible. Dans cette perspective, le candidat doit avoir réfléchi aux différents points suivants : l'approche par projet, l'entrée culturelle, le traitement de l'erreur, l'approche différenciée, les formes d'évaluations, les différentes activités langagières, les différentes techniques pour faire parler les élèves, ainsi que la collaboration avec les collègues qui enseignent la langue de la section. La discipline non linguistique est, par sa nature, transversale, le travail en équipe est donc primordial et il est recommandé aux candidats de s'intéresser à la manière d'enseigner une langue. D'autre part, si le candidat a à se soucier de la progressivité des activités proposées aux élèves et à prendre en compte leur difficulté face à la langue, cela ne doit néanmoins pas être un frein à l'inventivité et à l'ambition des travaux menés en classe. Ainsi, pour les activités d'interaction orales, un des enjeux sera de dépasser progressivement la mobilisation de blocs lexicaux mémorisés qui tendent à figer les échanges, pour aller progressivement vers plus de spontanéité dans les productions.

La maîtrise de l'oral pendant l'entretien repose sur une aisance suffisante, une correction linguistique (lexicale, grammaticale, phonologique) et le développement argumenté des idées présentées. Nous ne pouvons que conseiller de consulter les descripteurs du niveau B2 du CECRL (voir la page Eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-cecrl>), dont un volume complémentaire a été publié en 2018 et est accessible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>.

La qualité de la langue étrangère peut être travaillée au contact des collègues de langue, mais également en exploitant toute situation permettant d'accroître l'exposition à la langue étrangère et sa pratique. A cet effet, il est recommandé aux futurs candidats de consolider leur bagage linguistique, notamment au niveau phonologique, en s'exposant le plus possible aux médias dans la langue cible (podcasts, films, documentaires...) : cela permet d'intégrer progressivement la musicalité bien spécifique de la langue étrangère. La pratique de la langue est essentielle et permet de proposer une langue fluide, dénuée d'hésitations qui nuisent à la clarté de l'expression. Les stages d'été à l'étranger proposés par le Ministère de l'Education Nationale constituent une opportunité à ne pas négliger. Lorsqu'elles sont offertes dans la langue concernée, des formations en public désigné constitueront une aide à la préparation de l'examen. Il importe, pour s'y inscrire, de prendre contact avec l'IA-IPR de langue. De manière générale, des séjours réguliers dans le(s) pays de la langue vivante pour laquelle on postule apparaissent incontournables pour acquérir et préserver une aisance et une connaissance de la culture. Par ailleurs le Plan Académique de Formation offre la possibilité, selon les langues, de suivre un renforcement linguistique spécifique (voir l'offre DNL).

Pour conclure, on soulignera l'importance de la qualité de la communication au cours de l'épreuve orale : ne pas lire, ni apprendre par cœur le dossier rédigé ; savoir écouter et rebondir ; étayer les affirmations à l'aide d'exemples et d'une véritable réflexion. Un bon candidat s'exprimera dans une langue grammaticalement correcte, précise au plan lexical, proche de l'authenticité. Il montrera sa capacité à poser un problème, résumer un document ou une situation avec clarté et dépassera les généralités et clichés culturels, signes d'une connaissance insuffisante du pays de la langue étudiée et de sa culture.